

Gestion de la faune et chasse sportive : en Afrique centrale aussi !



photo : J.Tello

L'expertise existe en Centrafrique, avec une expérience prometteuse : celle de la zone de chasse villageoise de Sangba

L'Union européenne finance depuis 1988 le programme de développement de la région nord (PDRN). Son objectif : la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre d'une conception globale de la conservation.

La région se caractérise par la très grande diversité de sa faune sauvage, avec la représentation de différents grands ensembles écologiques.

En marge de l'économie du pays, la seule activité commerciale offerte à sa population était la chasse. Il devenait impératif pour sauver cette faune de trouver des activités de substitution.

L'expérience des zones cynégétiques villageoises fut alors tentée.

L'exemple de la zone cynégétique de Sangba

Le principe repose sur la location par un groupe de villages de sa zone de chasse à une société de chasse, et sur la récupération de la viande du gibier chassé.

Une équipe de chasseurs / pisteurs / porteurs est constituée pour chaque groupement de village, avec mise en place d'une structure d'hébergement légère.

Des quotas sont attribués pour les espèces à chasser, notamment pour le bongo, l'éland de Derby et l'hippopotame, très recherchés par les chasseurs de trophées.

En 1992, fut signé le premier contrat avec une société de chasse. Un comité de chasse villageoise *ad hoc* fut constitué composé de chefs de villages, de représentants des femmes, des pisteurs etc.

Six années plus tard, la zone cynégétique de Sangba génère entre 11 à 15 millions de FCFA/an. A comparer au budget d'une commune compris en général entre 1 et 2 millions de FCFA qui arrivent rarement sur le terrain.

Démonstration est faite une fois encore que la chasse sportive reste à l'heure actuelle la meilleure valorisation du gibier.

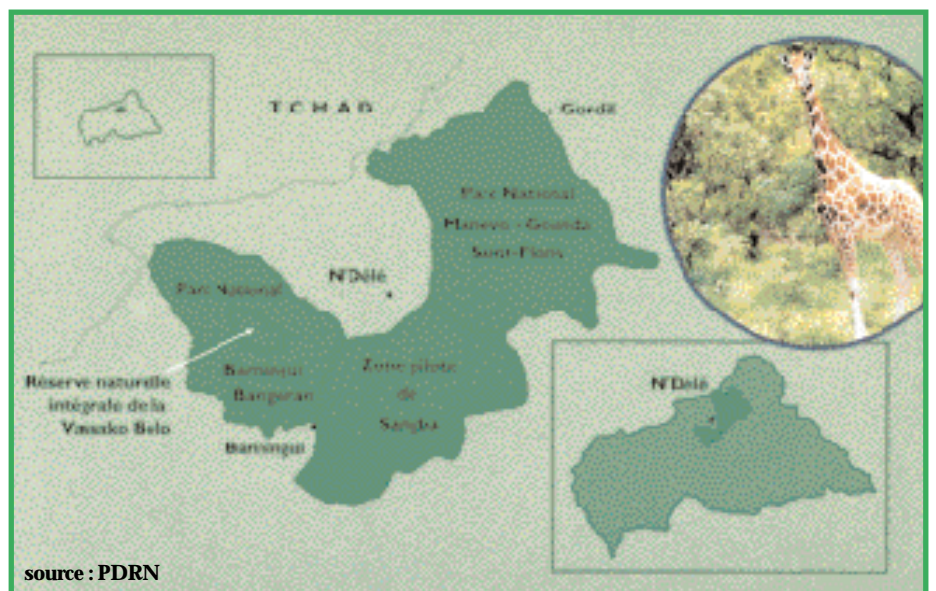
Depuis l'expérience de Sangba, d'autres zones de chasse villageoise ont

été créées avec l'aide du PDRN et à la demande des villages.

Le PDRN garde un droit de regard sur l'activité, le comité villageois évoluant progressivement vers une autonomie.

Le PDRN représente dix années d'efforts qui commencent à donner des résultats. En matière de conservation, il faut savoir se donner le temps de faire aboutir les initiatives. Celle-ci, réalisée en marge de la législation centrafricaine, aura permis de servir d'exemple et d'évoluer vers une modification de la législation.

Un effort qui mérite d'être poursuivi au regard des résultats.



source : PDRN